

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2015

AVIS DE CONVOCATION  
POUR LA TENUE D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONTMAGNY

Aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin.

En conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, Monsieur le maire, Jean-Guy Desrosiers, me donne instruction de convoquer une séance extraordinaire du Conseil municipal, laquelle sera tenue le 9 novembre 2015, à dix-sept heures trente (17 h 30), à l'hôtel de ville.

Seuls les sujets ci-après indiqués seront discutés suivant l'ajout de l'objet 2015-404, après renonciation à l'avis de convocation.

2015-402

Suspension des employés cols bleus MM. Denis Picard et Jérôme Caron

2015-403

Autorisation au greffier – Demande de soumissions par voie d'invitation écrite – Services professionnels d'ingénierie pour la requalification de l'ancien hôtel de ville et ses espaces publics et achat de deux grattes et d'un souffleur

---

**Période de questions**

---

**Levée de la séance**

Et j'ai signé à Montmagny, ce sixième jour du mois de novembre deux mille quinze.

(Signé) Félix Michaud, avocat  
Greffier

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

Je, soussignée, Sylvie Prévèreau, secrétaire au Service du greffe et des affaires juridiques, certifie sous serment d'office, que l'avis de convocation, l'ordre du jour de même que les documents relatifs à la séance extraordinaire du conseil municipal du 9 novembre 2015 devant se tenir à 17 h 30 ont été signifiés aux membres du conseil municipal de la façon suivante :

- à M. le maire Jean-Guy Desrosiers, en les remettant à une personne de son bureau; le 6 novembre 2015 à 11 h 55.
- et aux conseillers M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin, en les déposant dans leur boîte postale respective, le 6 novembre 2015 à 11 h 55.

Les membres du Conseil ont signé à cet effet, dans les délais prescrits par la loi, une déclaration attestant de la signification de l'avis de convocation.

(Signée) : Sylvie Prévèreau

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2015**

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le 9 novembre 2015, à dix-sept heures trente (17 h 30).

SONT PRÉSENTS :

M. le maire Jean-Guy Desrosiers, et les conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin, formant quorum sous la présidence de son honneur le maire. Le greffier Me Félix Michaud et le directeur général Me Bernard Létourneau sont également présents.

Les membres du conseil municipal étant tous présents renoncent à une partie de l'avis de convocation de la présente séance et consentent à ajouter aux objets qui apparaissaient déjà à l'avis de convocation le sujet suivant et signent donc l'avis de renonciation en conséquence; lequel est reproduit ci-après :

**RENONCIATION ÉCRITE À UNE PARTIE DE  
L'AVIS DE CONVOCATON**

M. le maire Jean-Guy Desrosiers, et les conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin sont tous présents sous la présidence de son honneur le maire. Le directeur général Me Bernard Létourneau et le greffier Me Félix Michaud sont également présents.

Nous, soussignés, renonçons à une partie de l'avis de convocation de la présente séance et consentons à y discuter du sujet suivant :

**- Congédiement de l'employé col bleu M. Daniel Forgues**

Et, nous avons signé :

(Signé) M. Gaston Morin

(Signé) M. Gaston Caron

(Signé) M. Yves Gendreau

(Signé) M. Michel Mercier

(Signé) M. Marc Laurin

(Signé) M. Rémy Langevin

(Signé) Jean-Guy Desrosiers

2015-402

**SUSPENSION DES EMPLOYÉS COLS BLEUS MM. DENIS PICARD ET JÉRÔME CARON**

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'entériner la décision du directeur général de suspendre sans traitement les employés cols bleus M. Denis Picard, préposé spécialisé aux travaux publics – aqueduc-égout, pour une durée de cinq jours pendant la période du 29 octobre au 4 novembre inclusivement, et M. Jérôme Caron, préposé aux équipements récréatifs à horaire variable, pour une durée de trois jours pendant la période du 29 octobre au 2 novembre inclusivement.

2. De transmettre copie de la présente résolution à MM. Picard et Caron, au Syndicat des employés municipaux de Montmagny (CSD) de même qu'au superviseur aux travaux publics, à la directrice des travaux publics et des infrastructures, à la directrice des ressources humaines et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-403

**AUTORISATION AU GREFFIER – DEMANDE DE SOUMISSIONS PAR VOIE D'INVITATION ÉCRITE – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURIE POUR LA REQUALIFICATION DE L'ANCIEN HÔTEL DE VILLE ET SES ESPACES PUBLICS ET POUR L'ACHAT DE DEUX GRATTES ET D'UN SOUFFLEUR**

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le greffier ou l'assistante-greffière à demander des soumissions par voie d'invitation écrite dans les dossiers suivants :

- a) par le biais d'un processus par système de pondération et d'évaluation des offres reçues, pour la fourniture de services professionnels en ingénierie en vue de la conception de plans et devis et la fourniture de services durant la construction sans résidence sur le chantier dans le cadre du projet visant la requalification de l'ancien hôtel de ville et ses espaces publics;
- b) pour la fourniture de deux grattes et d'un souffleur pour les opérations de déneigement.

2. De créer en conséquence un comité de sélection pour procéder à l'évaluation de toutes les soumissions conformes, et ce, à partir des critères définis et de la grille d'évaluation prévus à cet effet aux documents de soumissions préparés dans le cadre du processus d'appel d'offres par système de pondération et d'évaluation des offres.

3. De nommer, conformément à la politique de gestion contractuelle, le greffier et directeur des affaires juridiques et l'assistante-greffière comme responsables en octroi du contrat qui pourront fournir aux soumissionnaires potentiels les informations administratives et techniques concernant cette procédure d'appel d'offres.

4. De transmettre copie de la présente résolution à la directrice des travaux publics et des infrastructures, au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-404

### CONGÉDIEMENT DE L'EMPLOYÉ COL BLEU M. DANIEL FORGUES

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De congédier l'employé col bleu M. Daniel Forgues, technicien en traitement de l'eau, suivant l'accomplissement des procédures administratives prévues aux articles 32 à 38 de la convention collective de travail régissant les employés cols bleus à l'emploi de la Ville de Montmagny.

2. De transmettre copie de la présente résolution à M. Daniel Forgues, au Syndicat des employés municipaux de Montmagny (CSD) de même qu'au coordonnateur au traitement de l'eau, à la directrice des travaux publics et des infrastructures, à la directrice des ressources humaines et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soumise au conseil municipal pendant cette période de questions.

### LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance extraordinaire du 9 novembre 2015 est levée à 17 h 40.

  
\_\_\_\_\_  
GREFFIER

  
\_\_\_\_\_  
MAIRE

PROCÈS-VERBAL APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
16 NOVEMBRE 2015.

  
\_\_\_\_\_  
MAIRE